

CONVOCAATION

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 12 septembre 2017 à 20 h 30.
Allerey-sur-Saône, le 5 septembre 2017,
Le Maire,
Jean-Paul DICONNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :
5 septembre 2017*

L'an deux mille dix-sept et le douze septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Sophie MILLION, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Marie-Laure BLANCHARD (pouvoir à Sandra PRATS), Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir à Jean-Paul DICONNE), Philippe PERONNET (pouvoir à Jocelyne CLEMENT)

Secrétaire de séance : Jocelyne CLEMENT

1 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal

2 – Mise en place du régime indemnitaire

La Sous-Préfecture demande, comme à beaucoup d'autres communes, de retirer la délibération qui a été prise pour l'instauration du nouveau régime indemnitaire, car il n'est pas fait mention de la part facultative de ce régime indemnitaire, le complément indemnitaire annuel (CIA). En effet, il avait été décidé de ne pas le mettre en place et la délibération, qui avait été rédigée par le Centre de Gestion, en faisait mention.

Les membres du conseil, à l'unanimité, annulent la délibération 05-28-03-2017 et décident d'instituer selon les directives de la Sous-Préfecture et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public sur emploi permanent à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

L'application de ce nouveau régime indemnitaire sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2017.

3 – Modification du temps de travail des agents

Suite à la demande d'un agent qui était en renfort à la cantine de ne plus reconduire cette tâche à la rentrée, une réorganisation du temps de travail de deux agents est nécessaire.

L'agent d'animation voit son temps de travail diminuer d'1 h 30 par jour. L'agent de restauration voit son temps de travail augmenter d'0 h 30 par jour.

Le conseil municipal, dans l'attente de la décision du comité technique du Centre de Gestion de Saône et Loire, à l'unanimité, met à jour le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre et :

- o Supprime les deux postes actuels,
- o Crée deux nouveaux postes avec les nouveaux temps de travail

Grade	Ancienne durée hebdomadaire annualisée	Nouvelle durée hebdomadaire annualisée
Adjoint territorial d'animation	22 h 50	18 h 06
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	22 h 08	23 h 42

4 – Projet d'éclairage public « Petit Pussey »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public « Petit Pussey » transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 795,52 € HT.

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût HT à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 662,93 € HT », sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- inscrit cette contribution communale au budget communal au chapitre 65.

Monsieur le Maire demande que le SYDESL soit recontacté pour solutionner le problème d'éclairage public dans le lotissement du Bief Saint Martin.

5 – Provision semi-budgétaire pour loyers impayés

En 2016, le Trésorier de Verdun-sur-le-Doubs avait conseillé de mettre en place une provision semi-budgétaire sur le budget communal et sur le budget CCAS afin de pallier le risque de loyers impayés en cas d'admission en non-valeur des créances.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette provision et fixent le montant annuel de cette provision à 2 000 € pour l'année 2017 et 2018, sur le budget Legs et le budget principal.

6 – Vente de bois de la commune par l'ONF pour 2018

L'ONF propose l'inscription des coupes pour l'exercice 2018. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2018.

7 – Concert du Festival « De la Plaine au coteau 2017 »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'église d'Allerey-sur-Saône accueillera le Festival « De la Plaine au coteau 2017 », festival de musiques anciennes, le dimanche 24 septembre à 17 h 00. Monsieur le Maire propose que la salle de réunion leur soit mise à disposition gracieusement et qu'un rafraîchissement leur soit offert.

Les membres du Conseil approuvent cette décision.

8 – Vente de vin – cuvée 2016

Les membres du conseil municipal fixent les prix des vins en bouteille pour la cuvée 2016 :

Appelations	Nombre de bouteilles	A vendre	A garder en cave	Prix
Savigny-les-Beaune 1er cru Blanc	160	130	30	15,00 €
Beaune 1er cru Pertuisots Blanc	300	260	40	15,00 €
Beaune 1er cru Les Perrières En l'Orme Rouge	300	260	40	15,00 €
Cuvée Leblanc - Bourgogne aligoté	170	130	40	5,00 €

9 – Repas des anciens

Organisation du repas des Anciens et des employés communaux le dimanche 8 octobre à 12 h 00 auquel sont conviés les anciens de plus de 70 ans, les employés communaux et leurs conjoints, les membres du conseil municipal.

Comme d'habitude, les personnes de plus de 70 ans auront le choix entre le colis ou le repas.

L'après-midi sera animée par Emilio Armillès et Salvatore Greco « chansons françaises et guitares » pour un coût de 450 €.

Le repas sera préparé par Buffet Saveurs de Damerey, au prix initial de 24,11 € par personne,

Il sera composé :

- Mousseline aux herbes et son mesclun
- Aiguillettes de colin, sauce écrivisse riz parfumé
- Filet mignon de porc braisé sauce époisse, pomme de terre farci, clafouti de légumes
- Comté, époisses, brillat, verrine, fromage blanc, salade
- Tarte aux pommes, glace vanille

Le dessert ne sera pas retenu, il sera commandé avec le pain et les gougères à la Boulangerie d'Allerey-sur-Saône.

Il sera fait appel à trois serveuses rémunérées au tarif de 90 € la journée par personne.

Les colis seront commandés auprès de la société Légendes Gourmandes de Chalon-sur-Saône pour un prix de 29.90 € l'unité. Les colis pour les personnes qui résident en maison de retraite seront confectionnés par Mmes CLEMENT et PRATS pour un coût équivalent.

Les listes des personnes à inviter sont distribuées.

10 – Questions diverses

Monsieur le Maire rend compte des travaux réalisés (toiture du préau et de la cantine) et des travaux à venir :

- enrobé de la cour de la mairie et création de places de stationnements handicapés devant la cantine et la salle des fêtes,
- mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes,
- réparation de la partie basse de la toiture du logement 7 route de Beaune.

• Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L. 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée :

o que les devis suivants ont été signés :

- juin 2017 – remplacement chauffe-eau salle des fêtes – 1 647.90 € TTC
- juillet 2017 – reprise toiture MAM – 13 243,28 € TTC
- août 2017 – carrelage salle des fêtes – 2 089.20 € TTC
- août 2017 – curage fossé angle rue du Château et rue Machureau
- septembre 2017 – reprise toiture cantine – 1 884,00 € TTC

o que le montant de la redevance 2017 d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de télécommunication s'élève à 853 €, et que la commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2017, une somme de 815 € équivalente au produit total de la RODP perçue auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2016.

o que le logement vacant 2B rue Machureau a été loué à compter du 1^{er} septembre 2017 au prix de 350 € par mois avec un mois de caution

o que le locataire du logement 2D a donné son préavis pour le 29 octobre prochain, des demandes de logements sont à l'étude.

• Plantation d'arbres

Un devis a été demandé à l'ONF pour le reboisement du site du Moulin Neuf suite à l'abattage des peupliers.

De plus, la direction de l'ingénierie de GRT Gaz a sollicité la commune car suite au projet de construction de la canalisation de gaz « Val de Saône », et dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires de milieux humides, notamment pour la protection des habitats du crapaud calamite, GRT Gaz est à la recherche de lieux d'environ 2 000 à 2 500 m² afin de créer ou de restaurer un réseau de mares notamment sur la vallée de la Saône. Leur objectif serait de réaliser ces travaux, au plus tard en 2018 et de réaliser un suivi sur l'efficacité de la mesure sur 2 ans après les travaux.

- **Aménagement place de l'Avenir**

Un devis-cadre sera élaboré par les services techniques du Grand Chalon afin de lancer une consultation dans le but d'aménager la Place de l'Avenir. Ce dossier pourra être réalisé en 2018.

- **Rénovation logements Cour Machureau**

Le maître d'œuvre a adressé de nouvelles propositions pour relancer une autre consultation suite à la première qui a été déclarée sans suite.

La séance est levée à 22 h 40. La date du prochain conseil est fixée au mardi 17 octobre 2017 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le mercredi 13 septembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

